



Guide relatif au permis de chasser

Permis de chasser

- Nous vous montrerons, à travers ce guide l'accès aux différentes démarches relatives au permis de chasser.

Permis de chasser

- Tout d'abord, rendez-vous sur le site de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) via ce lien : <https://www.ofb.gouv.fr/le-permis-de-chasser>



The screenshot shows the website of the Office Français de la Biodiversité (OFB). The header includes the logos of the French Republic and the OFB, along with navigation links for 'Actualités', 'Agenda', 'Documentation', 'Presse', and 'Formation'. A search bar and social media icons are also present. The main navigation menu highlights 'LES PROGRAMMES ET ACTIONS'. The breadcrumb trail reads 'ACCUEIL > LES PROGRAMMES ET ACTIONS > CHASSEURS'. The main heading is 'Le permis de chasser'. The text explains that hunting in France is conditional on obtaining a permit, defined by Article L.423-1 of the Environment Code. It states the cost is 31 € for minors and 46 € for adults. Below this, a section titled 'Un document officiel' features two images of hunting permits and explains that they are permanent documents since 1975, subject to annual validation from July 1st, 2020, to June 30th, 2021, or for shorter periods (9 days, 2 times per year). Requirements include being a member of the local federation, paying a hunting tax, and having a stamp. The permit includes the holder's name, first name, address, date of birth, and photo. A unique permit number is assigned to each holder.

ACCUEIL > LES PROGRAMMES ET ACTIONS > CHASSEURS

Le permis de chasser

En France, la pratique de la chasse est conditionnée à l'obtention du permis de chasser. Ce document officiel donne l'autorisation de chasser sur un territoire et pour une période donnée. Il est défini par l'[article L.423-1 du code de l'Environnement](#). Pour l'obtenir, il faut passer un examen. Le coût du permis s'élève à **31 € pour les mineurs et 46 € pour les majeurs**. Le permis de chasser est aujourd'hui délivré par l'Office français de la biodiversité.

Un document officiel



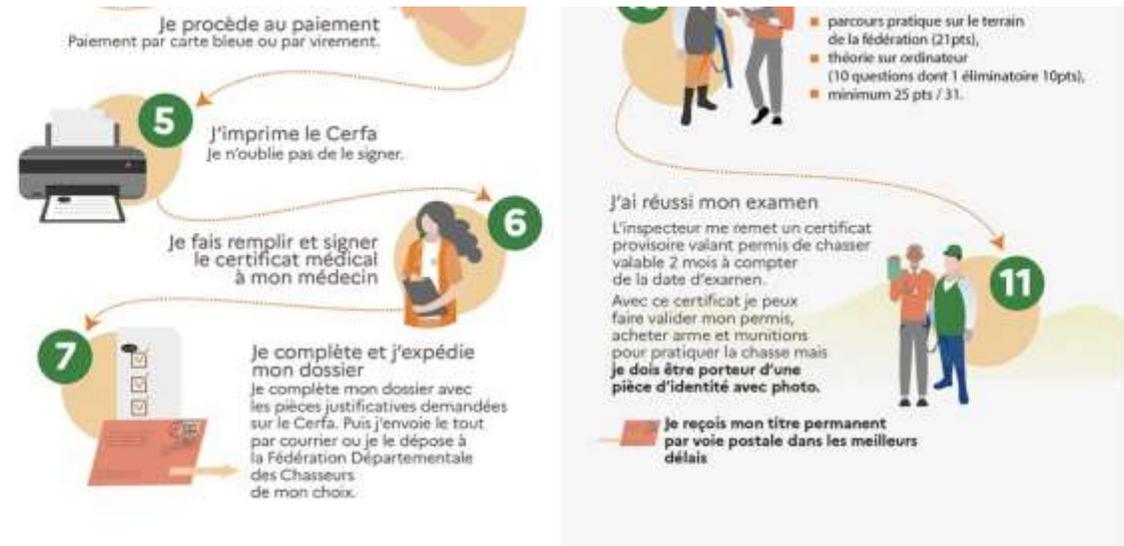
Exemplaires du titre délivré par l'OFB.

Il s'agit d'un document permanent depuis 1975, soumis à une validation pour l'année entière (du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021) ou pour une période plus courte (9 jours, qui peut être demandée une fois par an, ou 3 jours, qui peut être demandée 2 fois par an). Pour obtenir cette validation, il faut être titulaire du permis de chasse et d'une assurance. Le chasseur doit également être membre de la fédération du département où il souhaite chasser, avoir payé une redevance cynégétique et un droit de timbre. Le permis de chasser comprend les nom, prénom, lieu et date de naissance du titulaire de ce titre, ainsi que son adresse et sa photo. Le permis doit être signé par son titulaire et l'instance qui le lui a délivré. Un numéro unique de permis est attribué à chaque titulaire du permis.

Une mission confiée par l'Etat

Permis de chasser

- Après avoir pris connaissance des différentes informations relatives au permis de chasser, cliquez sur la démarche que vous souhaitez.



Inscription au permis de chasser

Demande de duplicata

Information relative au délai de traitement des demandes de duplicata du permis de chasser

Avec le déploiement d'un nouveau logiciel permettant depuis début janvier aux candidats à l'examen du permis de chasser de s'inscrire en ligne, quelques difficultés inhérentes au changement de modalités de paiement des frais d'inscription sont constatées. Elles devraient s'amenuiser dans les jours et semaines à venir.

Cette situation oblige à prioriser administrativement la gestion des inscriptions des candidats à l'examen du permis de chasser et ne permet pas l'envoi dans les délais habituels des duplicata des permis de chasser (perte, transformation permis vert en permis nouveau format...) aux différents demandeurs. Un certificat sécurisé valant permis de chasser vous est délivré pour deux mois lorsque votre dossier de demande est complet afin de vous permettre de chasser durant cette période.

Il n'est pas utile de tenter de joindre l'OFB afin de savoir où en est votre dossier, les équipes sont mobilisées afin de traiter les dossiers dans les meilleurs délais.

Pensez à bien vous munir en action de chasse d'une pièce d'identité, de votre certificat, de votre validation et de votre attestation d'assurance.

Permis de chasser

- Ensuite, prenez connaissance de l'ensemble des informations proposées par l'une de ces pages. Puis cliquez sur « Accédez à la plateforme ».

L'inscription à l'examen du permis de chasser

Chaque année, environ 34 000 candidats se présentent à l'examen du permis de chasser. Pour simplifier les démarches relatives au permis de chasser, l'OFB propose désormais une plateforme numérique simple et intuitive.

Mode d'emploi pour s'inscrire au permis de chasser en ligne



Inspecteur du permis de chasser et candidat à l'examen lors de l'épreuve pratique - Crédit Philippe Masari / OFB

Les inscriptions en ligne doivent suivre toutes les étapes obligatoires à la constitution du dossier. Elles permettront ainsi aux utilisateurs :

- De saisir leur identité complète sans risque d'erreurs de retranscription ;
- De choisir le département dans lequel ils souhaitent s'inscrire ;
- De recevoir par mail un CERFA 13945*06 d'inscription pré-rempli, plus lisible ;
- D'obtenir un certificat médical pré-rempli (qu'il restera à faire tamponner, dater et signer par un médecin après la visite obligatoire) ;
- De payer en ligne, par carte bleue ou par virement, les droits d'inscription à l'examen pour l'OFB et, le cas échéant, les frais liés aux formations pour la fédération départementale des chasseurs.

Attention : Lors de l'inscription en ligne, une adresse mail ainsi qu'un numéro de téléphone mobile devront obligatoirement être saisis. Cela permettra aux candidats de recevoir leurs futures convocations par mail et des notifications régulières pour indiquer l'avancée du traitement et de validation de leur dossier.

À l'issue de leur inscription en ligne, les candidats à l'examen du permis de chasser devront transmettre l'ensemble de leur dossier (avec les pièces obligatoires à joindre) sous format papier et par voie postale à la fédération départementale des chasseurs au sein de laquelle ils souhaitent passer leur examen (ou le déposer directement).

[Accédez à la plateforme](#)

Demande de duplicata du permis de chasser

En cas de perte, vol ou détérioration du permis de chasser, il faut demander un duplicata auprès de l'OFB. Pour simplifier cette démarche, l'OFB propose désormais une plateforme numérique simple et intuitive.

Mode d'emploi pour demander un duplicata en ligne

La saisie en ligne permettra de suivre toutes les étapes à la constitution du dossier. Le demandeur saisira ses informations personnelles, ainsi que les coordonnées du permis de chasser perdu ou détérioré s'il les possède. Elles permettront ainsi aux utilisateurs :

- De saisir leur identité complète sans risque d'erreurs de retranscription ;
- De recevoir par mail un CERFA 13944*06 d'inscription pré rempli, plus lisible ;
- De payer en ligne, par carte bleue ou par virement, la redevance pour la délivrance du duplicata ;
- De recevoir en temps réel les informations sur l'avancée de sa demande ou des demandes d'éléments complémentaires.

Attention : Lors d'une demande de duplicata, une adresse mail ainsi qu'un numéro de téléphone mobile devront obligatoirement être saisis.

[Accédez à la plateforme](#)

Permis de chasser

- Pour finir, choisissez la démarche que vous souhaitez et suivez les instructions du site.

The screenshot shows the website interface for hunting permits. At the top, there are logos for the French Republic and the OFB (Office Français de la Biodiversité). The main heading is "PERMIS DE CHASSER". Below this, there is a navigation bar with "Accueil" and a search bar labeled "Suivre votre demande" with a search icon and a placeholder for "Numéro de référence".

The central content area is titled "Nouvelles demandes" and contains three green buttons with white icons and text:

- Inscription à l'examen**: Represented by a plus sign icon.
- Demande de duplicata**: Represented by a person icon with a list. Below the icon, it says: "Réserve aux personnes ayant obtenu leur permis de chasse VERT par voie (SA) préfecture APRES 1976 ou un permis format carte valide depuis 2008."
- Conversion d'un permis blanc**: Represented by a person icon with a list. Below the icon, it says: "Réserve aux personnes ayant un permis de chasse blanc délivré en vertu AVANT 1976 qui contiennent les données actuelles."

Below the buttons, there is a note: "Ce site est optimisé pour fonctionner avec les navigateurs Google Chrome et Mozilla Firefox".

At the bottom of the page, there is a footer: "Un service proposé par l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs - 2.5.34".